



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de : M. Boulès qui a donné pouvoir à M. Bonaventur, M. Batany qui a donné pouvoir à M. Petton S., M. Quéméneur qui a donné pouvoir à M. Talarmin, Mme Caouissin, M. Loëgel, absents excusés.

BILAN SAISON ESTIVALE

La période estivale a été relativement calme.

Plouarzel Animation

- La fête de la musique a été annulée en raison des conditions météorologiques ;
- Les foires aux puces de juillet et août ont été annulées. La première en raison du 2^{ème} tour des élections législatives ; la seconde par manque de bénévoles.
- Danses et Traditions / Iroise rétro tour : 21 juillet
- Fête du Crabe : Mme Chentil présente le bilan et remercie les bénévoles qui ont participé à la réussite de la fête.

Le bilan financier (+ 18 017€) est meilleur que celui des deux dernières années. Notamment grâce à la diminution de la facture de crabe (changement de gabarit) et une participation des sponsors en augmentation.

Le repas des bénévoles est prévu le 16 novembre.

Camping : Bons résultats du camping malgré la météo

	Au 01/09/2023	Au 01/09/2024
Camping (taxe de séjour incluse)	90 400,24€	100 976,45€
Camping car	42 320,82€	49 516,69€
Terrains privés	2 866,67€	2 288,26€
TOTAL	135 578,73€	152 781,74€

BILAN DE LA RENTRÉE

Effectifs scolaires

École publique : 121 / École Arzmael : 244 / Total : 365

La commune perd régulièrement des élèves, notamment en maternelle.

DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DANS LE CADRE ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération en date du 20 décembre 2017.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la clé de voûte du PLUi-H. Il expose un projet politique, il répond aux besoins et aux enjeux du territoire de la CCPI en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat pour les 20 prochaines années. Son écriture tient compte du contexte législatif et réglementaire (Loi Littoral, Loi climat et résilience...) et des documents de planification à échelle supérieure (Schéma de cohérence territoriale (SCOT), schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)...). Le projet a été communiqué aux communes membres à qui il revient de débattre sur les orientations générales.

Le PADD de la communauté de communes du Pays d'Iroise s'est donné comme ambition de concilier attractivité, identité, sobriété, simplicité et solidarité pour un territoire résilient et agréable à vivre.

Malgré le contexte de crises multiples, le Pays d'Iroise demeure parmi les territoires les plus dynamiques du Département du Finistère mais aussi de la Région Bretagne et connaît un rythme annuel de croissance démographique soutenu. Au vu des projections démographiques, cette croissance devrait se poursuivre et la Communauté, qui compte aujourd'hui plus de 50 000 habitants et 10 200 emplois, doit maintenir une capacité à accueillir 300 habitants par an et une activité économique en croissance. À cette fin, le territoire doit être en capacité de répondre au besoin de logement, dans toute sa diversité.

Le contexte de changement climatique, de transition énergétique, de raréfaction des ressources et de

la biodiversité, implique d'inscrire la dynamique du pays d'Iroise dans un cercle vertueux visant une approche renouvelée de l'aménagement du territoire et dans le respect de la trajectoire ZAN précisée par la Loi Climat et Résilience mais aussi dans l'esprit du SRADDET et du SCoT du Pays de Brest.

Le PADD se décline en 4 axes fondateurs. Il est précisé qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les différents axes et orientations du PADD et que chacune contribue à part égale au projet global. Le PADD souligne aussi la nécessité d'une approche transversale des enjeux.

AXE 1 : PAYS D'IROISE, UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA COHESION ET L'ÉQUILIBRE : ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN POUR GAGNER EN COHÉRENCE ET EN LISIBILITÉ DE TERRITOIRE

- conforter le maillage urbain et l'armature territoriale pour préserver les solidarités du territoire et gagner en connexion avec le pays de Brest ;
- trouver un équilibre territorial entre aménagement d'espaces bâtis et préservation d'espaces non bâtis ;
- favoriser l'accessibilité à l'ensemble du territoire pour tous (en recherchant notamment le développement des mobilités actives et partagées, etc.) ;
- assurer une couverture équilibrée du territoire en matière d'équipements et de services.

Cet axe ambitionne d'améliorer le cadre de vie des habitants en renforçant le lien entre urbanisme et mobilité, de valoriser la proximité, d'offrir un bon niveau de service aux habitants et une capacité à développer la vitalité économique du territoire. Cet axe 1 entend donc maintenir et renforcer à la fois cohésion et équilibre dans les différentes composantes du territoire.

AXE 2 : PAYS D'IROISE, TERRITOIRE ENGAGÉ POUR L'ACCUEIL, LA SOLIDARITÉ ET LA SOBRIÉTÉ DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE L'HABITAT EN PROPOSANT A TOUS DES LOGEMENTS ADAPTÉS

Face aux différents défis démographiques, le pays d'Iroise entend conserver une croissance maîtrisée, permettant le renouvellement de la population et l'accueil de nouveaux habitants. Cet axe ambitionne de répondre aux besoins en logements pour tous et de bonnes conditions d'habitat, dans un cadre de vie attractif. Il affirme un objectif de production de logements mais aussi une solidarité territoriale par le développement et la répartition de l'offre. À cette fin, il vise à :

- maintenir l'attractivité du pays d'Iroise en confortant sa dynamique résidentielle et en prenant en compte ses évolutions démographiques
- promouvoir un habitat durable, sobre et économe en foncier et en énergie
- mobiliser et valoriser le parc de logements existants.
- mieux répondre aux besoins (spécifiques) en habitat de certaines populations.
- renforcer l'offre de logement social

AXE 3 : PAYS D'IROISE, TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'attractivité d'un territoire suppose un cadre de vie qualitatif mais il requiert également de l'activité économique et des services. L'économie du Pays d'Iroise peut être qualifiée de résidentielle ou résidentielle. Elle est aussi marquée par la présence forte de l'agriculture, du commerce et des services. L'enjeu est de favoriser le développement des activités et de l'emploi sur le territoire en limitant ainsi les déplacements hors de celui-ci. Cet axe vise à :

- organiser les espaces économiques de manière équilibrée et raisonnée, en recherchant à les densifier et leur assurer une accessibilité aisée
- consolider la dynamique commerciale et de service du territoire, en priorisant l'installation de commerces, services et équipements, de l'habitat et de l'emploi dans les centralités ;
- valoriser les activités maritimes dans toutes leurs composantes (transport, algues, nautisme, R&D, secteur primaire...)
- soutenir l'agriculture locale et préserver à cet effet les milieux agricoles
- affirmer un positionnement touristique attractif et compétitif, levier de valorisation du territoire et créateur d'emplois

AXE 4 : PAYS D'IROISE, TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE SES RESSOURCES ET RICHESSES

VALORISER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE BÂTIS ET NATURELS, PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES PAR LA RECHERCHE DE SOBRIÉTÉ, PRÉVENIR LES RISQUES ET ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT

L'attractivité du pays d'Iroise réside pour une part dans la qualité de son cadre de vie et constitue un facteur pour une implantation des nouveaux ménages. Mais, cette attractivité suppose aussi de disposer des ressources naturelles et de qualité pour les accueillir (eau par exemple). Dans un contexte de changement climatique, à même de modifier dans le temps notre environnement, nos pratiques agricoles, etc. le Pays d'Iroise entend aménager son territoire de manière durable en préservant ses richesses (paysages, patrimoine, etc.), ses ressources (eau potable, eaux de baignade, etc.) mais aussi

en prévenant les risques induits par ce changement (montée des eaux, recul du trait de côte, inondations, etc.)

Dans ces perspectives, cet axe vise à :

- Préserver, restaurer et valoriser les espaces naturels et les continuités écologiques ;
- Protéger et valoriser les éléments du patrimoine qui participent à l'identité du territoire et confortent les paysages ;
- Cultiver les richesses et les singularités du territoire
- Prévenir les risques et œuvrer pour un territoire résilient

Cet item vise aussi, en cohérence avec les orientations du PCAET et dans un contexte de changement climatique, à :

- Diminuer la vulnérabilité du territoire (en préservant les zones humides et en maîtrisant l'urbanisation dans les secteurs à risque)
- Préserver les ressources en eau et la qualité des eaux
- Promouvoir l'autonomie énergétique en s'inscrivant dans la transition énergétique
- Prévenir les risques littoraux liés spécialement aux submersions marines et au recul du trait de côte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de PLUi-H de la CCPI.

JEUDI 19 SEPT. 18h30

RÉUNION PUBLIQUE

Lieu # siège de Pays d'Iroise Communauté
Zone de Kerdrioual # Lanrivaroé

PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES PADD

Elaboration du PLUi-H
Plan local d'urbanisme intercommunal
valant Programme local de l'habitat

pays-iroise.bzh

PROJET DE MÉDIATHÈQUE : ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PLOUARZEL : RAPPORT ET AVIS DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

Par délibération du Conseil Communautaire, du 7 février 2024, Pays d'Iroise Communauté a autorisé son Président à lancer la procédure de mise en œuvre d'une concertation préalable de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité (DP MEC) du plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Plouarzel, afin de réaliser sur la commune de Plouarzel dans le quartier sud, dit de « Kerivarc'h », une médiathèque et une salle d'animation.

Cette déclaration de projet permet, à travers la reconnaissance du caractère d'intérêt général du projet, d'obtenir une évolution sur mesure des règles d'urbanisme qui lui sont applicables. Le caractère d'intérêt général tient au but visé par le projet plus qu'à son objet. La commune de Plouarzel n'est actuellement pas couverte par un PLUi qui ne devrait être exécutoire qu'en 2025. C'est donc le PLU de la ville de Plouarzel qui reste exécutoire sur la commune. Le site envisagé pour ce projet est inscrit en zone Np au PLU, ce qui correspond à une zone « naturelle » où seul est actuellement possible l'installation de parkings. C'est dans ce cadre que, Pays d'Iroise Communauté a décidé d'engager une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone Np.

L'objectif de créer une médiathèque/ salle d'animation est en cohérence avec la politique culturelle de la CCPI visant à offrir à la population locale des conditions d'accès à des établissements modernes, accessibles, fonctionnels et durables, ainsi que de meilleures conditions de travail pour le personnel.

Déroulement de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée du 24 juin au 24 juillet 2024. 10 avis ont été recensés (1 avis favorable, 7 avis défavorables, 2 avis favorables sous réserve). Les questions et remarques des participants concernaient :

- Biodiversité ;
- L'enquête publique ;
- Mise en compatibilité du PLU (modification zone Np et zone U) ;
- Qualité et cadre de vie ;
- Projet médiathèque/salle de spectacle ;
- Zonage ;
- Réseaux, eau et assainissement ;
- Risques naturels et technologiques ;
- Pollution, nuisances et santé humaines.

Conclusions et avis de Mme Froment, commissaire enquêtrice

« (...) Je considère que le projet va dans le sens des objectifs fixés par le SCoT du pays de Brest. Les intérêts au plan social, culturel et humain sont démontrés. Il s'agit là des principaux sujets qui militent en faveur du projet.

1- L'utilité publique du projet n'est pas sujette à caution.

2- Le site du projet a été choisi après une étude approfondie et au regard de critères qui m'ont paru pertinents.

3- La prise en compte des risques naturels présents sur le site, et notamment le risque inondation, a donné lieu à une étude documentée des mesures visant à pallier ces risques.

4- Les impératifs liés à la réalisation du projet ne me semblent pas de nature à impacter l'économie générale du PLU dont les orientations ne sont pas remises en cause par ce projet d'aménagement. Les modifications du règlement graphique et du règlement littéral sont de bon sens, adaptées et cohérentes avec le projet.

En conséquence, je donne un avis favorable pour déclarer le projet d'intérêt général, ainsi que pour sa réalisation sur le site de Kerivarc'h. D'autre part, je donne un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU et à la modification des documents d'urbanisme s'y rapportant. Avec la réserve suivante : Compte-tenu de ce que le dossier d'enquête n'indique pas quelle serait la destination de la parcelle résiduelle qui passerait au projet de PLU en zone UL1, le CE émet la réserve suivante : "limiter la zone UL1 à un tiers du foncier initial soit environ 6.200m² et de laisser les deux tiers restant en zone Np soit environ 12.400m² Suite à la réserve présentée par la commissaire enquêtrice, la surface de la zone UL1 a été réduite à l'implantation du projet.

Après en avoir délibéré, par 22. voix pour ; 1 voix contre ; 2 absentions, le Conseil Municipal de prendre acte du débat de la présentation du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) À L'ÉCOLE PUBLIQUE

Dans le cadre du projet "Territoire numérique éducatif" la Délégation régionale académique au numérique éducatif (Drane) soutient l'expérimentation "Un Espace numérique de travail (ENT) pour mon école", en appui aux collectivités territoriales. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec l'académie pour le projet porté par l'école publique ; et s'engage à pérenniser le financement pour l'année 2027-2028.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE POUR L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX À KERQUESTAN

Le 12 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la convention d'effacement des réseaux basse tension et France Telecom à Kerguestan avec le SDEF. La participation communale était estimée à 10 310,45€. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet, demande les subventions auxquelles le projet peut prétendre auprès de la communauté de communes du Pays d'Iroise.

AFFAIRES FONCIÈRES : RÉGULARISATION RUE DE LA CROIX NEUVE

En 2023, le conseil municipal, avait donné un avis favorable à une régularisation de la voirie à la croix neuve. Après intervention du géomètre, les surface ont été revues. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces opérations au moyen d'un échange bilatéral : la commune cède les parcelles 108 et 109 pour 31 m², et reçoit la parcelle 107 pour 1m².

AFFAIRES DIVERSES

Bureaux de vote : création d'un 4^{ème} bureau et redécoupage.

Présentation du nouveau découpage de la commune en quatre bureaux de vote. L'ensemble des bureaux est regroupé à l'espace polyvalent.

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE – ENFANTS EN FAMILLE D'ACCUEIL

Les élus ont été sollicité par le conseil départemental et des familles d'accueil concernant le prix de la cantine pour les enfants placés. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le tarif d'1 € pour les enfants placés en famille d'accueil, pour l'année scolaire 2024-2025.

Nettoyage des plages organisé avec le Conseil municipal jeunes : 28 septembre 2024.

Cédrine Kerbaol, qui a remporté une étape du Tour de France femmes a été reçue à la mairie et félicitée par les élus présents.